La gouvernance, nouvelle arme de guerre?

Autor(en): **Vuadens, Hélène de vos**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue économique et sociale : bulletin de la Société d'Etudes Economiques et Sociales**

Band (Jahr): **72 (2014)**

Heft 3

PDF erstellt am: **23.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-823252

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

LA GOUVERNANCE, NOUVELLE ARME DE GUERRE?

HÉLÈNE DE VOS VUADENS
Directrice-adjointe, responsable Communication et relations investisseurs
Banque Cantonale de Genève
helene.de.vos.vuadens@bcge.ch

Il est étrange de constater que certains termes, autrefois adressés à la lutte armée entre groupes humains ou États, s'appliquent aujourd'hui à des dimensions d'ordre économique et politique, bien éloignées de l'acte fondateur de certaines civilisations. Ainsi, le mot «guerre» est entré dans le registre courant et jalonne régulièrement les discours des institutions, les propos des hommes publics, les commentaires des entrepreneurs, le jargon des investisseurs ou encore les colonnes des médias. On y fait la part belle au champ sémantique militaire, en teintant d'agressivité un vocabulaire qui tire clairement sa sève des champs de bataille: «offensive», «territoire», «tactique», «combattre», «affrontement», «opération», «stratégie», etc. Curieux encore lorsque cette rhétorique est insufflée par des troupes en cols blancs de contrées industrialisées, qui ne connaissent de la guerre qu'une expérience au mieux cinématographique, à défaut d'être empirique.

Quoiqu'il en soit, et c'est peut-être là la nature de l'être humain né du chaos universel, la notion de guerre peut, sans conteste, s'appliquer aux nations comme aux entreprises. On y retrouve l'élément fondamental de la territorialité et les réflexes inhérents à la souveraineté, voire au protectionnisme, qui y sont étroitement associés.

Que l'on défende les thèses des mercantilistes, des libre-échangistes, des économistes libéraux, keynésiens ou des philosophes des Lumières, les échanges commerciaux, de même que la confrontation des intérêts collectifs et privés, subsistent toujours en filigrane des relations entre individus et nations. Les différences culturelles, de valeurs et de convictions, ainsi que la fragmentation, voire l'opposition, des intérêts de chacun, conduisent la plupart du temps au conflit, voire à l'éclatement d'une société comme d'un pays. En cela, l'économie est indissociable de la politique et de la territorialité, car les enjeux économiques sont indiscutablement liés aux enjeux géopolitiques. L'interdépendance et la fréquente, voire élémentaire, divergence entre intérêts publics et privés mérite toutefois une réflexion. Alors, comment concilier tout et parties pour préserver l'équilibre nécessaire à la résilience d'un système? Une bonne gouvernance peut se profiler comme une des pistes d'expérimentation viables.

Mais, qu'entend-on par gouvernance? La notion, qui a progressivement remplacé le terme moyenâgeux de gouvernement, est issue du monde de l'entreprise et du secteur privé; l'expression de *corporate governance* (gouvernance d'entreprise) est apparue pour désigner le mode d'interaction entre la direction et les *stakeholders* dans les processus de gestion et de décision.

La gouvernance institutionnelle ou entrepreneuriale permet par le jeu de la transparence sur les organes dirigeants et les règles décisionnelles, informationnelles et de surveillance, de respecter les intérêts des ayants droit et d'intégrer leurs voix dans le fonctionnement du système. Cet ensemble de règles et méthodes organise la réflexion, la décision et le contrôle de l'application des décisions au sein d'un corps social (Jean-François Chantaraud, *L'état social de la France*).

Une bonne gouvernance devrait donc aider à la cohésion et au développement d'une entreprise ou d'un État en conciliant des intérêts distincts. L'interventionnisme croisé des organes dirigeants et des parties prenantes participe de la régulation intelligente du système. L'Organisation des Nations Unies, la démocratie helvétique, l'Union Européenne sont des exemples illustratifs des principes modernes de gouvernance.

La mise en œuvre d'une gouvernance éclairée passe toutefois par plusieurs étapes primordiales. Tout d'abord, la vision et l'anticipation des dirigeants dans une logique environnementale et systémique pour assurer développements futurs et pérennité. Cette préscience inaliénable nécessite de définir et mettre en place les conditions-cadres nécessaires (ou les moyens d'y répondre) à la survie de son modèle social, institutionnel ou entrepreneurial. Ces agrégats ne peuvent, cependant, trouver leur épanouissement sans synergies et coopération avec les différentes parties constitutives du système, répondant ainsi à une réalité collective. Enfin, la clé de voûte d'une gouvernance réussie repose en grande partie sur la responsabilisation et la motivation des individualités d'une collectivité sans laquelle il est vain d'avancer.